

La newsletter mensuelle

Nous vous offrons toutes les informations nécessaires concernant l'industrie et les nouvelles d'importation en Arabie Saoudite.



Le résumé de cette newsletter mensuelle présente les évolutions sur le marché saoudien ainsi que les nouvelles sur les modifications réglementaires apportées par l'organisation saoudienne de Normalisation, de Métrologie et de qualité (SASO) concernant les produits préparés pour la vente au Royaume d'Arabie Saoudite.

« Tabseer » organise un webinaire sur « Exigences pour l'obtention du Label de Qualité Omanais (OQM) pour les produits alimentaires (l'eau embouteillée) »

Tabseer organise un webinaire intitulé « Exigences pour l'obtention du Label de Qualité Omanais (OQM) pour les produits alimentaires (l'eau embouteillée) », qui s'est tenu le lundi 18 mai 2026, 1 Dhu al-Hijjah 1447, à 11h00 (heure de Riyad).

Au cours du webinaire, des sujets importants seront abordés, notamment les tâches initiales de l'organisme d'octroi, les documents juridiques pour obtenir le label, les documents techniques du produit, en plus des épreuves de l'essai et de la conformité.

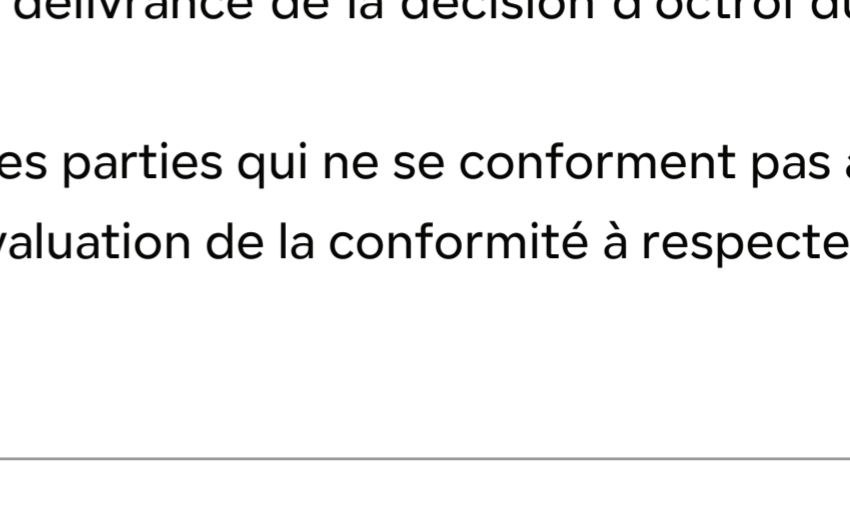
« La SASO » : Interdiction d'importer de l'amiante et des produits en contenant

Dans une circulaire publiée, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a confirmé la nécessité d'adhérer à la mise en œuvre de la décision d'interdire l'importation d'amiante et de tous produits et matériaux en contenant, sur la base de ce qui est indiqué dans les règlements techniques pour la sécurité alimentaire dans les outils et appareils utilisés dans la cuisine.

Et la SASO a souligné qu'il est interdit aux organismes d'évaluation de la conformité de délivrer des certificats de conformité pour les produits contenant de l'amiante, avec la nécessité de soumettre une déclaration de la société indiquant que les produits sont exempts de ce matériau, comme une partie essentielle des exigences du dossier technique.

La SASO a également souligné que les mesures juridiques nécessaires seront prises contre les parties en infraction, afin de garantir la protection des consommateurs et le respect des réglementations approuvées.

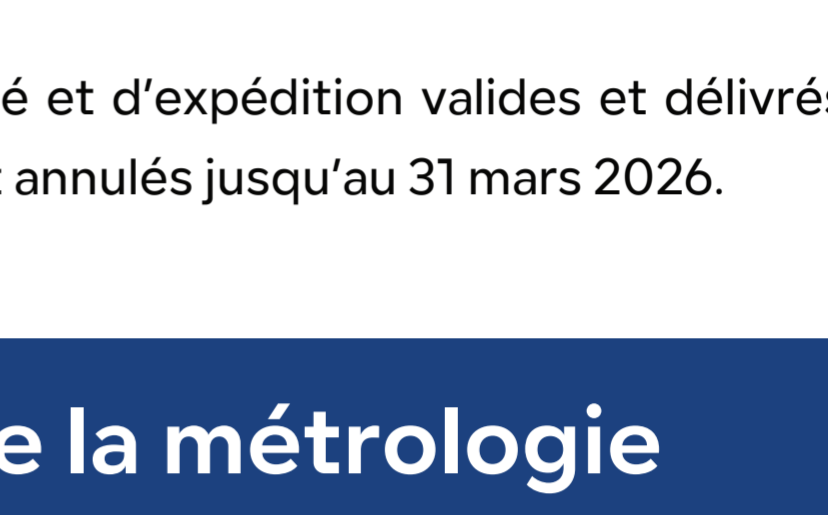
« La SASO » : Obligation de télécharger les fichiers techniques sur SABER avant de délivrer le certificat



Dans une circulaire publiée, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a souligné auprès de tous les organismes d'évaluation de la conformité la nécessité de soumettre les dossiers techniques via la plate-forme électronique SABER, avant la phase de délivrance de la décision d'octroi du certificat de conformité du produit (PCOC).

La SASO a expliqué que des mesures juridiques seront prises contre les parties qui ne se conforment pas à ce qui est indiqué dans la circulaire, appelant tous les organismes d'évaluation de la conformité à respecter pleinement les instructions et les exigences spécifiées.

« La SASO » : Approbation de la norme mise à jour (SASO 3114:2026)



Dans une circulaire officielle, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a confirmé l'importance d'appliquer la norme technique mise à jour N. (SASO 3114:2026) concernant le règlement technique pour les appareils de télécommunication, avec une période de grâce d'étendant jusqu'à 31 octobre 2026.

La SASO a expliqué qu'après la fin du délai de grâce, toutes les entités agréées doivent s'abstenir de délivrer des certificats de conformité pour les produits inclus dans la circulaire à moins qu'ils ne respectent les exigences mises à jour, à compter du 1er novembre 2026.

Et la SASO a également indiqué que tous les certificats de conformité et d'expédition valides et délivrés conformément à la norme précédente n° (SASO CITC GEN-002) seront annulés jusqu'au 31 mars 2026.

« La SASO » organise un forum de la métrologie en conjonction avec la célébration de la journée mondiale de la métrologie

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a organisé le Forum de la Journée mondiale de la métrologie 2026. Cet événement s'est déroulé en conjonction avec les célébrations des centres nationaux de métrologie à travers le monde, sous le thème retenu pour cette année : « Métrologie : Construire la confiance dans l'élaboration des politiques », annoncé par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

Le forum avait pour objectif de diffuser la culture de la métrologie et de l'étalonnage, tout en mettant en valeur leur impact sur l'amélioration de la qualité de vie. Il visait également à présenter le programme de métrologie légale "Taqyees" et à passer en revue ses principales réalisations, en plus de mettre en lumière les efforts du Centre national de métrologie et d'étalonnage ainsi que de

« La SASO » célèbre la Journée mondiale de la métrologie à travers des événements et des ateliers de sensibilisation dans plusieurs régions

Les branches de l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) dans les régions de la Mecque et d'Al-Sharqiya (Province Orientale) ont organisé plusieurs événements et ateliers de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de la métrologie 2026. Placé cette année sous le thème « Métrologie : Construire la confiance dans l'élaboration des politiques », cet événement s'inscrit dans le cadre des efforts de la SASO pour renforcer la sensibilisation à l'importance de la métrologie et de l'étalonnage, ainsi qu'à leur rôle dans le soutien de la qualité de vie et le renforcement de la fiabilité des services et des transactions commerciales.

Dans le gouvernement de Djeddah, la branche de la SASO de la région de la Mecque a accueilli, au sein de ses locaux, le Forum de la Journée mondiale de la métrologie 2026, en présence de nombreux experts et professionnels des secteurs de la métrologie, de l'étalonnage et de la qualité.

Le forum a proposé plusieurs présentations et ateliers spécialisés mettant en avant le rôle de la métrologie dans le soutien au développement, le renforcement de la fiabilité des données et l'amélioration de l'efficacité des services.

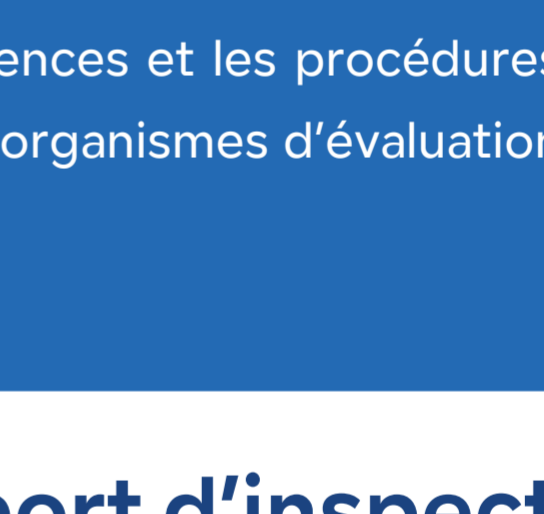
« La SFDA » : Délivrance des certificats de conformité au sein de la zone logistique intégrée (SILZ)

Dans une circulaire publiée, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a expliqué que les expéditions arrivant dans la zone logistique spéciale intégrée (SILZ) de l'aéroport international King Khalid ne sont pas considérées comme arrivant sur le marché local lorsqu'elles entrent dans la zone, et donc il n'est pas nécessaire de leur délivrer un certificat de conformité à ce stade.

La SFDA a confirmé que les exigences en matière de conformité sont satisfaites lorsque les expéditions sont libérées et entrent sur le marché saoudien, et qu'il est nécessaire que les organismes d'évaluation de la conformité traitent les expéditions et les produits à l'intérieur de la zone logistique comme des expéditions entrantes provenant de l'étranger, lorsqu'ils souhaitent entrer sur le marché local, afin que des inspections soient effectuées et qu'un certificat de conformité soit délivré pour les expéditions de produits quittant la zone logistique et qu'elles soient traitées de la même manière que les expéditions provenant de l'extérieur du Royaume.

Et l'Autorité a souligné la nécessité de délivrer un certificat de conformité d'expédition (SCOC) pour chaque expédition libérée de la zone logistique (SILZ), en notant que la validité du certificat de conformité d'expédition (SCOC) prend fin une fois que l'expédition est dédouanée.

« La SFDA » : Mise à jour du guide des exigences pour la désignation des organismes d'évaluation de la conformité



Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé la mise à jour du guide des exigences pour la désignation des organismes d'évaluation de la conformité. Cela s'inscrit dans le cadre de ses efforts continus visant à élaborer les procédures réglementaires, à améliorer la qualité des services fournis.

Cette mise à jour vise à renforcer la conformité et à clarifier les exigences et les procédures réglementaires, ce qui contribue à améliorer l'efficacité du travail des organismes d'évaluation de la conformité.

« La SFDA » : La nécessité d'utiliser le rapport d'inspection pour les établissements et produits de viande

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a confirmé la nécessité pour les organismes d'évaluation de la conformité d'utiliser le formulaire de rapport de l'inspection pour les établissements du secteur de la viande et leurs produits, lors de l'exécution des inspections des établissements souhaitant exporter vers le Royaume d'Arabie saoudite.

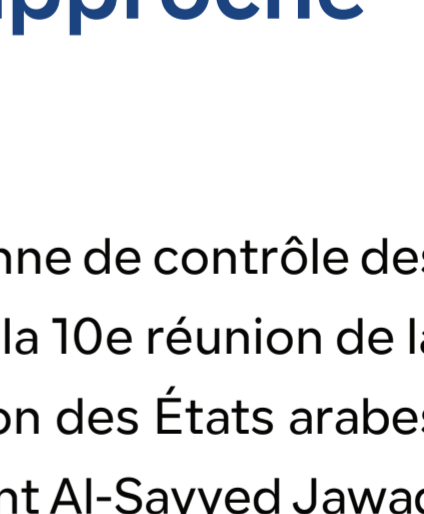
Cette directive relève du rôle de surveillance joué par l'Autorité, et sur la base des règlements relatifs à la nomination des organismes d'évaluation de la conformité et du guide des exigences réglementaires, dans le but d'améliorer l'efficacité des procédures d'inspection et de relever le niveau de conformité aux exigences réglementaires approuvées.

« La SFDA » : Circulaire concernant les produits laitiers en poudre modifiés avec des huiles végétales

Dans une circulaire publiée, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a souligné auprès de tous les organismes d'évaluation de la conformité la nécessité de s'engager pleinement à ne délivrer aucun certificat de conformité pour les produits laitiers en poudre modifiés avec des huiles végétales, sauf après avoir soigneusement vérifié leur conformité complète avec les règlements techniques (GSO 2572/SFDA), en plus de ce qui est indiqué dans la clause (1.6) relative au mécanisme d'indication du nom du produit sur l'étiquette alimentaire.

Cette circulaire s'inscrit dans le cadre de la volonté de l'Autorité d'assurer la qualité et la conformité des produits importés présentés sur les marchés aux règlements techniques approuvés.

« La SFDA » publie le Guide des bonnes pratiques de pharmacovigilance pour les thérapies



L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a publié le guide d'orientation relatif aux bonnes pratiques de pharmacovigilance pour les thérapies avancées. Ce document vise à soutenir la sécurité et l'efficacité de ce type de traitements et à renforcer le cadre réglementaire de surveillance de leur sécurité après leur mise sur le marché.

Le guide détaille les exigences et les contrôles liés au suivi, à l'évaluation et à la gestion des risques associés aux nouvelles avancées, notamment la thérapie génique, la thérapie cellulaire et les produits dérivés, conformément aux meilleures pratiques et normes internationales approuvées.

La Commission ministérielle du Golfe pour la sécurité alimentaire tient sa 10e réunion, réaffirmant l'approche de l'action commune du CCG

Son Excellence le Dr Hisham bin Saad Al-Jadhey, président exécutif de l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), a représenté le Royaume d'Arabie saoudite lors de la 10e réunion de la Commission ministérielle pour la sécurité alimentaire et des pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). Tenue en visioconférence, la réunion était présidée par S.E. la Dre Jalila bint Al-Sayyed Jawad Hassan, ministre de la Santé du Royaume de Bahreïn et présidente de la session actuelle, avec la participation de Leurs Excellences les responsables de la sécurité alimentaire des pays du Conseil.

Au cours de cette réunion, Leurs Excellences ont examiné plusieurs sujets d'intérêt commun, notamment la loi (système) alimentaire unifiée des pays du CCG, ainsi que les derniers développements en matière de coopération et de coordination dans les domaines de la sécurité alimentaire.

Cette 10e réunion incarne la continuité de l'approche des pays du CCG en matière d'action commune et d'harmonisation des visions sur les dossiers prioritaires. Elle s'appuie sur les liens profonds et la coordination constante qui unissent les États du Golfe, renforçant ainsi l'intégration entre les autorités compétentes afin de soutenir les efforts conjoints pour la protection et la santé des consommateurs et l'élévation des normes de sécurité alimentaire au sein du Conseil.

« Jabor Al-Nuaimi » prend ses fonctions de président de l'Organisation de normalisation du CCG

L'ingénieur Jabor Mohammed Al-Nuaimi a pris ses nouvelles fonctions de président de l'Organisation de normalisation des États du Conseil de coopération du Golfe (GSO), en vertu de la décision de la Commission ministérielle pour les affaires de normalisation du CCG. Il succède ainsi à Son Excellence M. Nawaf bin Ibrahim Al-Mana (avril 2024 - mai 2026).

Lors de sa onzième réunion, tenue à distance le 30 avril 2026, la Commission ministérielle pour les affaires de normalisation, qui réunit Leurs Excellences les ministres du Commerce et de l'Industrie chargés de la normalisation dans les États membres, avait approuvé la nomination du représentant de l'État du Qatar au poste de président de l'Organisation de normalisation du CCG, à compter du 3 mai 2026.

« La GSO » célèbre la Journée mondiale de la métrologie 2026

L'Organisation de normalisation des États du Conseil de coopération du Golfe (GSO), à l'instar des autres organismes et institutions similaires à travers le monde, a célébré la Journée mondiale de la métrologie, qui a lieu le 20 mai de chaque année. Cette journée commémore la signature de la Convention du Mètre en 1875, qui a jeté les bases de la coopération internationale en science de la mesure et contribué à bâtir un système mondial fiable et précis pour les mesures, pilier du progrès de la civilisation humaine. Cette année, la célébration s'est déroulée sous le thème : « Métrologie : Construire la confiance dans l'élaboration des politiques ».

L'ingénieur Jabor Mohammed Al-Nuaimi, président de l'Organisation de normalisation du CCG, a souligné que le slogan choisi pour cette édition reflète le rôle croissant de la science de la mesure dans le soutien à la prise de décision fondée sur des preuves, le renforcement de la transparence et la consolidation de la confiance des communautés dans les politiques publiques.

« ZATCA » : Le service « Suivi d'expédition » est accessible aux importateurs particuliers via son application mobile

L'Autorité de la Zakat, des Impôts et des Douanes (ZATCA) a indiqué que le service de « Suivi de cargaison » est à la disposition de ses clients importateurs particuliers via l'application mobile ZATCA. Ce service leur permet de connaître le parcours douanier de leurs marchandises en suivant leurs expéditions importées par le biais des sociétés de transport express, et ce, tout au long des opérations de dédouanement.

Le porte-parole de ZATCA, M. Hammoud Al-Harbi, a précisé que les importateurs utilisant le transport express peuvent vérifier le statut de leurs expéditions en saisissant le numéro de la déclaration en douane. Le système affiche alors l'état d'avancement de l'expédition ainsi que les droits de douane exigibles. Il a également souligné que ce service reste accessible sur le site web officiel de l'Autorité, dans l'espace dédié aux services en ligne.

« ZATCA » offre des services douaniers intégrés dans le cadre de l'initiative « Route de La Mecque » pour les hôtes de Dieu

L'Autorité de la Zakat, des Impôts et des Douanes (ZATCA) continue de soutenir les objectifs de l'initiative « Route de La Mecque ». Portée par le ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme « Service des hôtes de Dieu » de la Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, cette initiative propose des services douaniers intégrés pour faciliter le voyage des pèlerins, depuis leur pays de départ jusqu'à leur arrivée dans le Royaume.

L'Autorité déploie ses services au sein des terminaux dédiés à l'initiative à l'aéroport international Roi Abdulaziz de Djeddah et à l'aéroport Prince Mohammad Bin Abdulaziz de Médine. Les formalités douanières des pèlerins issus des pays bénéficiaires y sont finalisées avec fluidité et flexibilité, leur permettant d'entrer dans le Royaume et de rejoindre leur lieu de résidence en toute sérénité, sans aucune attente à l'arrivée.